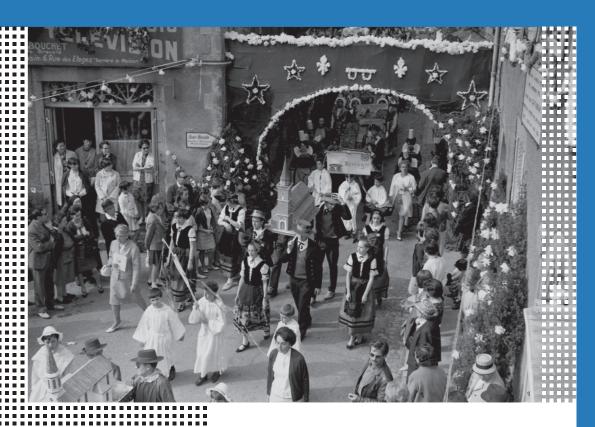
FOCUS

LES OS ENSOREMOBLATION ASANT**LESNAND**DE**NOBLAT

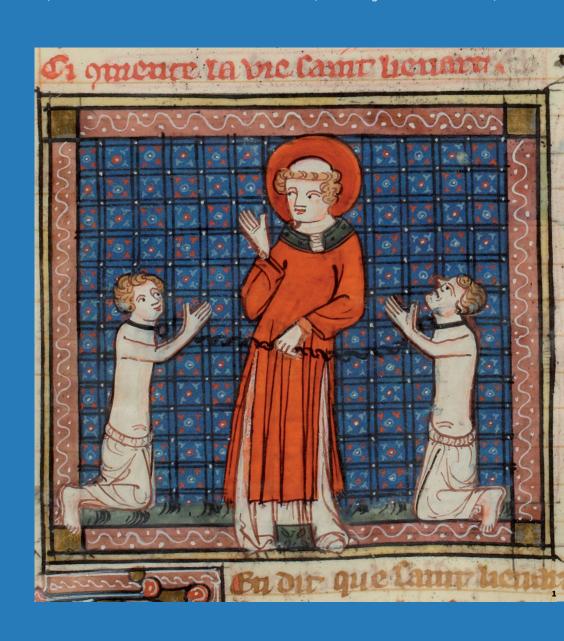


PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES



« O quelle ioye astoit entre les hommes saintz & malades [...] car les vns s'esiouyssoyent grandement d'auoir leur santé restituée, & les autres de contempler la merueilleuse esuidance de telz miracles. »

J. Chalard, extrait du miracle des Ardents de saint Léonard, La Vie du glorieux saint Léonard, 1624



LES CSTEMSICMS SEPTEMMALES LINCUSIMES

Inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2013, les Ostensions septennales limousines « consistent en de grandioses cérémonies et processions organisées tous les sept ans en vue de l'exposition et de la vénération de reliques de saints catholiques conservées dans des églises du Limousin. Largement soutenues par les villes et villages locaux, les festivités attirent un grand nombre de personnes qui se rassemblent pour voir les reliquaires défiler dans les villes, accompagnés de drapeaux, de bannières, de décorations et de personnages historiques costumés » (extrait de la décision du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO). En Limousin, traditionnellement, on leur donne

pour origine une guérison miraculeuse survenue en 994, attribuée aux reliques de saint Martial, premier évêque de Limoges, et consécutive à une épidémie connue sous le nom de « Mal des Ardents ».

LE MIRACLE DES ARDENTS DE 994

Adémar de Chabannes, moine de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, décrit l'événement en ces termes, dans sa *Chronique* rédigée entre 1025 et 1030 : « En ce temps-là, une peste de feu s'alluma sur le Limousin. D'innombrables hommes et femmes avaient le corps dévoré par un feu invisible, et partout la plainte emplissait la terre. Geoffroy, abbé de Saint-Martial, qui avait succédé à Guigues, et l'évêque Hilduin, après avoir tenu conseil avec le duc Guillaume, ordonnèrent un jeûne de trois jours dans le Limousin. Tous les

évêques d'Aquitaine s'assemblèrent à Limoges, de toute part les corps et les reliques des saints y furent apportés solennellement, et le corps de saint Martial, patron des Gaules, fut levé de son sépulcre. Tous furent emplis d'une joie immense, et partout, toute maladie cessa ».

OSTENSIONS DE RELIQUES DU XI° AU XV° S.

Dès le XIe siècle, l'ostension des reliques des saints devient en Limousin une réponse fréquente, bien que non systématique, aux « malheurs du temps » (guerres, épidémies, accidents climatiques), ou accompagne la réception des grands personnages (Prince Noir en 1364 ou duc de Bourbon en 1512) et les principaux événements religieux (consécration de la basilique de l'abbaye Saint-Martial en 1028).

C'est durant cette période, au début du XIIIe siècle, qu'apparaît pour la première fois, dans la *Chronique* d'un autre moine de Saint-Martial, Bernard Itier, le terme « ostension », du latin *ostensio*, action de montrer, pour désigner ces cérémonies.

À partir des XIIIe et XIVe siècles sont organisées des ostensions dites « ordinaires », qui ne sont pas directement liées à un événement particulier, sans pour autant que les ostensions exceptionnelles, évoquées précédemment, disparaissent. Ces ostensions ordinaires, prévues et organisées, acquièrent une plus grande ampleur, une plus longue durée (plusieurs jours à plusieurs semaines) et ainsi une plus grande solennité.

Les sources se font alors l'écho d'une plus





large diffusion géographique des ostensions de reliques, en dehors de Limoges, notamment à Tulle et Charroux à partir du XIV^e siècle, à Saint-Léonard et Saint-Junien dès le commencement du XV^e siècle. À la même époque, le déroulement des ostensions se fixe au printemps, autour de Pâques, principale fête du calendrier chrétien.

LES OSTENSIONS SEPTENNALES

Le début du XVI° siècle voit naître les Ostensions septennales proprement dites. Le rythme de sept ans en sept ans est adopté à Limoges, peut-être dès 1504, à Saint-Junien, puis à Saint-Léonard quelques décennies plus tard. Ce choix, qui permet d'allier rareté et régularité, semble s'être fait sous l'impulsion de l'abbé de Saint-Martial, sur le modèle des ostensions de Trèves, Aix-la-Chapelle, ou celle de la Vraie Croix à Charroux au XIV° siècle.

Si les Guerres de Religion, à la fin du XVI^e siècle, entraînent quelques perturbations, les Ostensions septennales se maintiendront à rythme régulier jusqu'à la Révolution. Elles profiteront même de la Contre-Réforme pour voir fleurir de nouveaux sites ostensionnaires : Saint-Yrieix, Aureil, Le Dorat, Esse, Abzac, etc. La Révolution marque une rupture : si quelques Ostensions sont organisées en 1792, aucune ne le sera en 1799.

Après la signature du Concordat en 1802, les Ostensions reprennent leur rythme septennal à partir de 1806 à Limoges, Saint-Junien, Le Dorat et Saint-Léonard principalement. L'organisation se place désormais sous l'autorité de l'évêque de Limoges, en lien étroit avec les

confréries présentes dans plusieurs des villes ostensionnaires.

Elles ne seront dès lors plus interrompues. L'interdiction des processions dans l'espace public à Limoges et Saint-Léonard à partir des années 1880 et jusqu'au milieu du XX^e siècle en réduira certes l'ampleur, mais sans remettre en cause leur existence dans ces deux villes.

En 2013, sous l'impulsion de la Fédération des confréries limousines, des conféries elles-mêmes et des comités ostensionnaires, les Ostensions septennales limousines sont inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

1. Miniature du XIV° s.

représentant saint Léonard entouré par deux prisonniers, tirée d'un manuscrit de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (1348). (Source : gallica.bnf.fr / BnF -Département des Manuscrits - Français 241 - f. 278v)

2. Les Ostensions du Dorat (87) en 1904

(carte postale ancienne -Archives départementales de la Haute-Vienne - 46 Fi 9364)

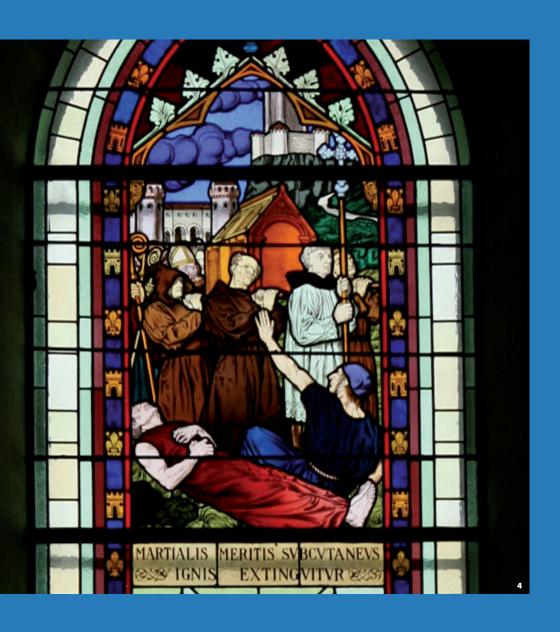
3. Grande initiale du XI° s.

représentant saint Martial, tirée d'un tropaire à l'usage de l'abbaye Saint-Martial de Limoges (avant 1028). (Source: gallica.bnf.fr / BnF -Département des Manuscrits - Latin 1121 - f. 28v)

4. Vitrail de la première moitié du XX^e siècle

de la chapelle du Grand Séminaire à Limoges, représentant le miracle des Ardents de saint Martial. (Région Nouvelle-Aquitaine, service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel, P. RIVIÈRE) « Quelques estimables que soient les choses elles perdent de leur prix, dans l'estime des Hommes, si elles sont trop ordinaires. [...] C'est une des raisons qui ont rendu les Ostensions moins fréquentes. »

Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin, 1764



TRANSLATION, ET

miracles du Glorieux Sain& Leonard Confesseur.

Extraicte de diuers Autheurs.

Par I. C. citoyen de ladite Ville.



LES CSTEMSICMS SEPTEMMALES ASAMT*LECMARD

D'après la Chronique d'Adémar de Chabannes, à partir de l'An Mil « saint Léonard, confesseur en Limousin, et saint Antonin, martyr en Quercy, se mirent à briller de miracles, et le peuple affluait de partout vers eux ». Il semble en effet que le culte de saint Léonard à Noblat soit resté très local jusque-là.

VIE ET MIRACLES DE SAINT LÉONARD

Vers 1030, à l'initiative de Jourdain de Laron, ancien prévôt de Saint-Léonard devenu évêque de Limoges, une *Vie de saint Léonard* est rédigée pour donner corps au culte et au pèlerinage naissant. Bien que ne s'appuyant sur aucune réalité historique et reprenant des éléments d'autres vies de saints, elle eut un très large retentissement.

La Vie de saint Léonard nous présente un jeune homme issu d'une grande famille franque, filleul de Clovis, qui devient un disciple de saint Rémi. Préoccupé par le sort des prisonniers mais désireux d'éprouver sa foi, il cherche un lieu désert où s'installer. En chemin pour l'Aquitaine, il vient à passer par une forêt dense et peuplée de bêtes sauvages. Il y rencontre un roi des Francs, venu en ces lieux pour chasser, dont l'épouse est en proje aux douleurs de l'enfantement. Étant parvenu à délivrer la reine de ce difficile accouchement, le roi lui accorde en récompense un vaste territoire. Léonard bâtit au milieu de ce domaine une église dédiée à Notre-Dame, et dès lors un grand nombre de prisonniers, délivrés par son intercession, viennent s'installer à ses côtés. C'est autour de cette église qu'aurait commencé à s'édifier le bourg de Saint-Léonard.

Quelques années plus tard, la rédaction d'un premier recueil de neuf miracles vient conforter l'image du saint libérateur des prisonniers, qui fera la célébrité de Léonard à travers l'Europe entière.

LA DIFFUSION DU CULTE

Dès la fin du XI°, les pèlerins se succèdent à Noblat. Le plus illustre d'entre eux fut sans aucun doute le chevalier Bohémond de Tarente, natif du sud de l'Italie, futur prince d'Antioche. En 1096, il prend part à la Première Croisade dont il devient l'un des principaux meneurs. Fait prisonnier par les Turcs Danichmendides en 1100, il est libéré grâce au versement d'une forte rançon en 1103. Mais désireux d'obtenir le soutien de l'Église pour lancer une croisade contre l'empereur de Byzance Alexis ler Comnène, il attribue sa libération à l'action de saint Léonard du Limousin. Le récit de ce miracle, qui assoit la notoriété du saint, sera le prélude à la rédaction d'un second livre de miracles.

La notoriété du saint ne cesse alors de croître comme en atteste son évocation dans certains des ouvrages les plus célèbres de l'époque : le *Livre de Saint-Jacques* au XII^e siècle, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine et le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais au XIII^e siècle.

L'immense succès du culte se mesure particulièrement à l'aune des nombreuses fondations d'églises, chapelles et hôpitaux, placés sous le patronage de saint Léonard, à travers toute l'Europe et même bien au-delà. À ce jour, plus de 1 200 lieux de culte ont ainsi pu être répertoriés.





LES OSTENSIONS À SAINT-LÉONARD

C'est au XV^e siècle que sont organisées les premières ostensions à Saint-Léonard. Avant cela, les reliques sont placées sous l'autel près de la croisée du transept, à partir de la contruction du nouveau chevet au XII^e siècle et probablement dès celle de la collégiale dans les années 1030. Elles ne sont donc ni visibles ni accessibles.

Deux translations des reliques de saint Léonard antérieures à la construction de la collégiale semblent bien attestées : l'une en 1029 vers l'abbaye Saint-Martial de Limoges, l'autre à Saint-Léonard à l'occasion du transfert des reliques de l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres vers la collégiale dans les années 1030. Une troisième à Saint-Jean-d'Angély, vers 1016, est plus sujette à caution.

Le 17 février 1403, l'invention des reliques de saint Léonard est donc probablement l'occasion de la première véritable ostension. Cette redécouverte des reliques, présentée comme miraculeuse, correspond au souhait des chanoines de la collégiale de voir le culte de saint Léonard prendre une forme plus en adéquation avec les attentes populaires du moment : un lien plus direct et une proximité plus grande avec les reliques du saint.

Les reliques seront dès lors placées dans des châsses, dont l'une en forme de Bastille sera offerte par le roi de France Charles VII en 1449 et disparaîtra durant la Révolution, elles-mêmes conservées dans l'armoire en fer forgé installée au-dessus du maître-autel, toujours visible aujourd'hui.

Les ostensions se multiplient à partir du XV^e siècle.

En 1463, 1468 et 1473, des ostensions ordinaires se succèdent à cinq ans d'intervalle. Le rythme septennal est finalement adopté assurément à partir de 1561, mais a probablement été suivi dès le début du XVI° siècle, comme à Limoges : une ostension des reliques de saint Léonard est d'ailleurs attestée en 1540 dans le même temps que celles de saint Martial et de plusieurs autres saints du Limousin. La saisonnalité est elle aussi fixée dès l'origine au printemps, du mardi de Pâques (puis rapidement du dimanche de Quasimodo, premier dimanche après Pâques) jusqu'à la Trinité, huitième dimanche après Pâques.

C'est très probablement au XVI^e siècle, alors que naissent les Ostensions septennales, qu'est rédigé le Miracle des Ardents de saint Léonard, sur le modèle de celui de saint Martial, daté par une tradition tardive et erronée de 1094, et considéré depuis lors comme l'origine des Ostensions à Saint-Léonard.

Reportées de quelques jours en 1575 et supprimées en 1589 en raison des Guerres de Religion, les Ostensions à Saint-Léonard poursuivront leur rythme septennal jusqu'à la Révolution, pour reprendre dès 1806 et ce jusqu'à nos jours. Les Ostensions de 1918, bien que se déroulant durant le premier conflit mondial, auront bien lieu, comme celles de 1939 et de 1946.

L'interdiction des processions dans la commune de Saint-Léonard prise par le maire en 1881, à la suite de celui de Limoges l'année précédente, ne remet pas en cause l'organisation des Ostensions de 1883 à 1946, mais oblige les cérémonies à se





restreindre à l'intérieur de la collégiale et à ses abords. À partir de 1953, elles reprennent leur caractère traditionnel.

Fortes de la présence de nombreuses délégations étrangères liées à la grande diffusion du culte de son saint, les Ostensions à Saint-Léonard se caractérisent, depuis plusieurs décennies, par une grande ouverture sur le monde. Ainsi, en 2023, quatorze pays (Espagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Roumanie, Ukraine, etc.) sont représentés par trente délégations.

LE DÉROULEMENT

Organisées à Saint-Léonard-de-Noblat par le Comité des Ostensions, en lien étroit avec la Confrérie de saint Léonard et la commune, les Ostensions se déroulent principalement autour de trois temps forts, consécutifs à plusieurs mois de préparation.

La montée du drapeau au clocher de la collégiale, qui se déroule traditionnellement à la Mi-Carême, vingt jours avant Pâques, marque le début des festivités. Attestée dès le XIX^e siècle, cette tradition pourrait être nettement plus ancienne: la page de titre de la première *Vie* en français de saint Léonard, parue en 1624, année ostensionnaire, arbore une gravure (voir p. 6) représentant la ville de Saint-Léonard avec un drapeau placé sur le clocher de ce qui semble être la collégiale.

Le second temps fort est celui de la reconnaissance des reliques. Elle consiste en l'ouverture des châsses contenant les reliques du saint afin de vérifier si, depuis l'Ostension précédente, toutes sont bien présentes. Elle

donne lieu à un procès-verbal qui sera utilisé lors des Ostensions suivantes. Longtemps réalisée en petit comité (les confrères, le clergé, des médecins et quelques invités), la reconnaissance des reliques à Saint-Léonard-de-Noblat s'ouvre aujourd'hui plus largement au public, comme c'est le cas à Limoges.

Enfin, l'ostension solennelle marque à la fois la clôture et le point culminant des Ostensions. Après la messe dominicale, les reliques sont portées en procession à travers toute la ville jusqu'à Champmain, colline dominant la cité, à la suite d'un long cortège constitué d'évocations des pèlerins célèbres venus à Saint-Léonard, tels Bohémond d'Antioche ou Charles VII, de délégations étrangères et des confréries limousines.

5. La Vie, translation et miracles du glorieux saint Léonard confesseur, de Joseph Chalard, imprimée en 1624, est la première Vie du saint limousin rédigée en français.

(Source: BnF)

6, 8 et 9. Châssesreliquaires de saint

Léonard, réalisées en 1891. Les deux émaux en détails présentent respectivement saint Léonard libérant des prisonniers (6) et le baptême de saint Léonard (9). (© CSSL - R. GODRANT) 7. L'un des reliquaires de crâne de saint Léonard (© CSSL - R. GODRANT)

10. Les Ostensions à Saint-Léonard en 2009 (© M. DEFAYE)











Ostensions 2023

 Le drapeau installé par les pompiers de la commune (© A. MAZIN)

2. Le drapeau flottant sur le clocher de la collégiale (© A. MAZIN)

3. Alain Darbon, maire de Saint-Léonard-de-Noblat, signant le drapeau des Ostensions (© A. CONTARINO)



- 4. Extraction des châsses contenant les reliques de saint Léonard de l'armoire en fer forgé à trois serrures de l'autel majeur (© A. MAZIN)
- Reconnaissance des reliques en présence du Docteur Philippe Charlier (© A. MAZIN)





OSTENSIONS DE SAINT-LÉONARD

7 JUIN 1953

Sous la présidence de Mgr RASTOUIL, Evêque de Limoges



- 10 h. 30 : Messe Solennelle célébrée par M. le chanoine GOURIER, assisté de MM. les abbés GOURDI et BARBET, enfants de la paroisse, avec la participation du Petit Séminaire Saint-Jean d'Ambazac Allocution par M. le Chanoine DUREPAIRE.
- 14 h. 15: Rassemblement des paroisses, place Denis-Dussoubs.
- 15 h. 00 : Départ de la procession, annoncée par une sonnerie à la volée.
- 16 h. 00 : Arrêt du cortège à Champmain (place de la Libération), en souvenir des Ostensions faites en ce lieu en 1094, pour obtenir la cessation du Mal des Ardents.

Allocutions. Bénédiction des reliques. Retour à l'église.

- Vers 17 h. 30 : Salut du Saint-Sacrement, suivi de la vénération du chef de saint Léonard.
- 18 h. 00 : Messe basse à l'autel de N.-D. des Victoires.

ORDRE DE LA PROCESSION

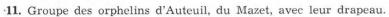
(Centrée sur le culte de saint Léonard.)

- 1. Templiers à cheval.
 - (En souvenir de leur résidence près de Noblac, bâtie au XIIe siècle.)
- 2. Suisse.
 - Croix paroissiale.
- 3. Saint-Priest-Taurion et son reliquaire.
- 4. Sauviat avec les reliques de sainte Germaine et sainte Philomène.

- 5. La Geneytouse et les Allois.
- 6. Saint-Denis-des-Murs.
- 7. Châteauneuf.
- 8. Eymoutiers avec son reliquaire historique.
- 9. Saint-Paul-d'Eyjeaux.
- 10. Saint-Germain-les-Belles.

Et plusieurs autres paroisses.





12. Magnac-Bourg.

Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle qui, en se rendant à ce pèlerinage célèbre, s'arrêtaient vénérer saint Léonard.

13. Aureil.

Saint Gaucher et saint Faucher, pèlerins à Saint-Léonard en 1068.

Figurations rappelant les personnages illustres venus en pèlerins au tombeau de saint Léonard. (Les dates en indiquent l'année.)

- 14. Pépin le Bref (761).
- 15. Boëmond, Prince d'Antioche (vers 1106).

(Il déposa, au tombeau du saint, des chaînes d'argent du poids de celles qu'il avait portées.)

- 16. Bienheureux Marc et Sébastien, fondateurs de l'abbaye de l'Artige (vers 1106).
- 17. Richard Cœur de Lion, bienfaiteur insigne de notre église (1192).
- 18. Marguerite Dampierre, comtesse de Flandre (1308).
- 19. Charles VII, Roi de France, bienfaiteur insigne de l'église (1438).
- 20. La Reine Eléonore de France, épouse de François Ier (1541).
- 21. Henri de Bourbon, Prince de Condé (5 octobre 1620), bienfaiteur de l'église et de la ville.

(Chaque année, en souvenir de ce pèlerinage, a lieu la « Quintaine ».

- 22. Figuration de la « Quintaine ».
- 23. Duc et Duchesse de Nemours (28 juillet 1845).

Groupes d'enfants et de jeunes filles

- 24. Autour des reliques des saints Innocents.
- 25. Entourant le reliquaire de sainte Marguerite-Marie.
- 26. Entourant la relique de saint Aimé.
- 27. Entourant le reliquaire des saints du diocèse.
- 28. Clovis (parrain de saint Léonard) et sainte Clotilde.
- 29. Saint Rémy, dont saint Léonard fut le disciple.

Saint Léonard.

Suivi d'une délégation de prisonniers.

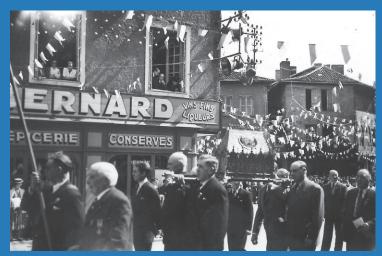
Et des trois châsses de saint Léonard, dont une du XI^e siècle. Chef de saint Léonard.

- 30. Confréries.
- 31. Relique de saint Martial, patron du diocèse.
- 32. Clergé.

L'Avenir Musical de Saint-Junien prêtera son concours pour rehausser l'éclat de ces cérémonies.



Ostensions 1953 - Henri de Bourbon (© CSSL - L. DERMONT)



Ostensions 1953 - La procession (© CSSL - L. DERMONT)



Ostensions 1953 - Bénédiction à Champmain (© CSSL - L. DERMONT)



Ostensions 1960 - Porte décorative (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1960 - La procession (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1967 - Évocation de la diffusion du culte (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1974 - Délégation de Saint-Just-le-Martel (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1974 - Les prisonniers (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1974 - Bénédiction à Champmain (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1981 - Les reliquaires et la confrérie (© Fonds LABOUCHET)



Ostensions 1988 - La procession (© M. DEFAYE)



Ostensions 2016 - Délégation de Zoutleeuw (Léau), Belgique (© J.-P. MICAUD)

« LE LIMQUISIN QUI N'AUNCIT PAS UNE FOIS EN SAVIE ASSISTÉ À L'OSTENSION SE SENOTICINO DANNÉ COMME L'INDIEN QUI N'A PAS FATTLE VOYAGE DU GANGE.»

Joseph Lavallée, Voyage dans les départements de la France, t. 8, 1797

Laissez-vous conter Monts et Barrages, Pays d'art et d'histoire...

...en compagnie d'un guideconférencier agréé par le ministère
de la Culture. Le guide vous accueille.
Il connaît toutes les facettes du Pays
Monts et Barrages et vous donne les
clefs de lecture pour comprendre
l'échelle d'une place, le développement
de la ville au fil de ses quartiers.
Le guide est à votre écoute. N'hésitez
pas à lui poser vos questions.
Si vous êtes en groupe, le Pays d'art
et d'histoire vous propose des visites
toute l'année sur réservation. Des
brochures conçues à votre intention
sont envoyées sur demande.

Le service animation de l'architecture et du patrimoine

coordonne les initiatives du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages. Il propose toute l'année des animations pour la population locale et pour les scolaires. Il se tient à votre disposition pour tout projet.

Monts et Barrages appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le ministère de la Culture attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers, celle des chefs de projet ainsi que la qualité des actions menées. Des vestiges archéologiques à l'architecture contemporaine, les Villes et Pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de plus de 200 Villes et Pays d'art et d'histoire vous offre son savoirfaire sur toute la France.

La ville de Limoges et les pays Vézère Ardoise, des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour, du Confolentais et de la Vallée de la Dordogne Lotoise bénéficient de l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire.

Pour tout renseignement

Service animation du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages Le Château - Maison de Pays 87460 BUJALEUF TÉL.: 05 55 69 57 60 www.pahmontsetbarrages.fr











Textes:

Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages - GM

Remerciements:

à Alexandre Mazin pour sa participation active et ses apports à la réalisation de ce FOCUS

à Michel Defaye, à Martine Tandeau de Marsac et à l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard (CSSL)

Conception: Guillaume MARTIN, d'après DES SIGNES studio Muchir Desclouds 2018

Impression: GDS Imprimeurs, Limoges

Mai 2023

www.pahmontsetbarrages.fr